



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 2 juin 2020

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 2 juin 2020, de 19 h 30 à 20h40 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence

Monsieur	Gervais Darisse, maire
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Monsieur	Benoit St-Jean, conseiller
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller
Madame	Josianne Sirois, conseillère

Est absent : Madame Ghislaine Chamberland, conseillère

Le quorum est atteint

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Nathalie Blais, directrice générale.

La séance se tient à huis clos et sera filmée et enregistrée afin de répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux conseillers. Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 5 mai 2020

2020.06.3.118

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 5 mai 2020. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, son adoption est proposée par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

4. Suivi et adoption du procès-verbal du 19 mai 2020

2020.06.4.119

RÉSOLUTION

Le maire fait également un résumé du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 mai 2020. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, son adoption est proposée par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

5. Adoption des comptes

2020.06.5.120

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Voir la liste en date du 31 mai 2020 au montant total de 27,267.77 \$.

6 Adoption du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2019

2019.06.6.121

RÉSOLUTION

ATTENDU que la directrice générale a déposé au conseil le rapport annuel de la qualité de l'eau 2019, tel qu'exigé par le Règlement sur la qualité de l'eau potable, article 53.3 du Règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte le Bilan annuel 2019 de la qualité de l'eau potable. Une copie du Bilan sera déposée sur le site WEB de la municipalité.

7 Travaux de réfection d'un ponceau dans le Rang Mississippi

2020.06.7.122

RÉSOLUTION

ATTENDU l'étude hydraulique et le dimensionnement du ponceau sous le rang Mississippi déposé par Guillaume Bouchard, service-conseil sous le numéro de projet 2019-222;

ATTENDU que les travaux sont situés à la limite de Saint-André et Saint-Germain et que la municipalité de Saint-Germain accepte par sa résolution 2020-02-54 de payer la moitié des frais des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise l'achat des tuyaux de béton armé chez J. M. Turcotte inc. au coût de 399 \$ le mètre, l'embauche de C.G. Thériault inc. pour les travaux de creusage et mandate l'inspecteur municipal de Saint-André pour surveiller les travaux de réfection du ponceau et de la structure du chemin Mississippi à l'intersection des 2 municipalités Saint-André et Saint-Germain. Les coûts seront assumés à parts égales.

8 Installation de deux radars pédagogiques sur la route 132 aux extrémités du village

2020.06.8.123

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a fait l'achat de deux radars pédagogiques pour réduire la vitesse sur la route 132 aux extrémités du village ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil municipal informe le ministère des Transports qu'il procédera à l'installation de deux radars pédagogiques chaque année entre le 1^{er} juin et le 30 septembre pour ainsi réduire la vitesse aux extrémités du village à l'est (GPS : 47.682203, -69.718417) et à l'ouest (GPS :47.669727, -69.734789).

9 Demande de dérogation mineure de Monsieur Philippe Ducros et Madame Klervi Thienpont-Lavallée pour la propriété du 8, route Beaulieu à Saint-André

2020.06.9.124

RÉSOLUTION

ATTENDU la demande de permis de Monsieur Philippe Ducros et Madame Klervi Thienpont-Lavallée pour la propriété du 8, route Beaulieu ;

ATTENDU QUE cette demande de permis nécessite une dérogation mineure concernant l'autorisation pour les demandeurs de fermer une partie de la galerie arrière de 3.87 x 1.56 mètres, pour la rendre habitable ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 16 mai 2020 par visioconférence ;

ATTENDU que le CCU recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Philippe Ducros et Madame Klervi Thienpont-Lavallée pour l'agrandissement du chalet situé au 8, route Beaulieu en fermant une partie de la galerie déjà existante, conditionnelle à ce que la végétation présente dans la bande riveraine ne soit pas modifiée (interdiction de coupe d'arbres);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure sur la recommandation du CCU et autorise l'inspecteur en bâtiment, M. Donald Guy à émettre un permis de construction pour l'agrandissement du chalet situé au 8, route Beaulieu en fermant une partie de la galerie déjà existante, conditionnelle à ce que la végétation présente dans la bande riveraine ne soit pas modifiée (interdiction de coupe d'arbres).

10 Dossier Serge Bernier / Construction « abri d'auto » au 119, route 132 Est

2020.06.10.125

RÉSOLUTION

ATTENDU que le dossier est en suspend auprès de l'inspecteur responsable de l'émission des permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser M. Donald Guy, inspecteur, à maintenir le suspend du dossier au nom de M. Serge Bernier du # de lot 4788827 cadastre du Québec du 119, route 132 Est à Saint-André jusqu'à nouvel ordre.

**11 Dossier Bertrand Laplante / Construction dérogatoire
#lot 5923588**

2020.06.11.126

RÉSOLUTION

ATTENDU que le dossier est en suspend auprès de l'inspecteur responsable de l'émission des permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser M. Donald Guy, inspecteur, à maintenir le suspend du dossier au nom de M. Bertrand Laplante du #lot 5923588 cadastre du Québec à Saint-André jusqu'à nouvel ordre.

**12 Fonctionnement du terrain de jeux en période de
pandémie pendant la période estivale**

2020.06.12.127

RÉSOLUTION

ATTENDU que pendant la période de pandémie, le terrain de jeux doit répondre aux exigences de l'Institut national de la Santé publique ;

ATTENDU que pour respecter ces exigences, le conseil doit autoriser des dépenses supplémentaires concernant la distanciation physique applicable aux jeunes, les mesures sanitaires ainsi que l'acquisition des équipements de protection ;

ATTENDU que la résolution 2020.04.19.89 autorise l'embauche de trois personnes à 5 jours par semaine pour 40 heures ;

ATTENDU que pour répondre aux exigences de distanciation, les trois personnes embauchées devront toujours être responsables du même groupe de jeunes ;

ATTENDU que cette façon de procéder réduit le nombre de jeunes pouvant être admis aux terrains de jeux ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise un surplus de dépenses dû à la période exceptionnelle de pandémie et autorise des dépenses supplémentaires sur autorisation préalable de la directrice générale.

**13. Dépôt du rapport sur la situation financière de la
municipalité 2019**

2020.06.13.128

RÉSOLUTION

La directrice générale dépose le rapport du maire aux membres du conseil. Ce rapport sera distribué aux citoyens via le journal Info Saint-André et par le site internet.

ATTENDU que l'article 176.2.2. du Code municipal prévoit le dépôt d'un rapport sur la situation financière de la municipalité au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de juin, le maire, M. Gervais Darisse, fait une présentation sommaire des derniers résultats financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du programme d'immobilisations. Il présente également les orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

Le conseil confirme le dépôt à l'unanimité des membres présents.

14 Installation d'une toilette chimique au Parc de l'ancien quai

2020.06.14.129

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le Parc de l'Ancien Quai ne dispose pas d'installations sanitaires;

ATTENDU QUE durant la période du terrain de jeux, les toilettes du centre des loisirs sont réservées aux jeunes du terrain de jeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal autorise l'installation d'une toilette chimique au parc de l'Ancien Quai pour un montant de 55 \$ par semaine, à partir du 6 juillet au 22 août 2020.

15. Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent

2020.06.15.130

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil fasse un don de 100 \$ au Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent.

16. Adhésion annuelle à Projektion 16-35

2020.06.16.131

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à Projektion 16-35 pour un montant de 50\$.

17 Demande d'opération d'un casse-croute saisonnier en face du 141, rue Principale

2020.06.17.132

RÉSOLUTION

ATTENDU la demande pour opérer un casse-croute saisonnier en face du 141, rue Principale, demande déposée le 29 mai 2020 ;

ATTENDU que ce type de projet n'est pas visé par les règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-André ;

ATTENDU que le projet vise à installer un casse-croute qui sera opéré du 19 juin au 30 août 2020 entre 11 h et 19 h tous les jours de la semaine ;

ATTENDU que dans un document non daté, mais déposé en information additionnelle, les demandeurs présentent le menu qui sera offert et indiquent qu'il n'y aura aucun produit usiné d'offert;

ATTENDU que le projet ne doit pas offrir les mêmes produits que le Depduvillage sauf en ce qui a trait aux boissons gazeuses;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que le projet prévoit que les services d'aqueduc et de traitement des eaux usées ne seront pas requis d'une manière significative ;

ATTENDU que la municipalité peut autoriser un commerce à utiliser les services de collectes des matières résiduelles ;

ATTENDU que le stationnement qui est prévu ainsi que l'emplacement de 2 tables de pique-nique répondent aux exigences minimales de sécurité ;

ATTENDU que le projet présenté répond aux exigences minimales en sécurité incendie ;

ATTENDU que le projet ne prévoit pas d'affichage public ;

ATTENDU que le casse-croute répond aux besoins d'une clientèle et que ce créneau n'est pas desservi actuellement ;

ATTENDU que les demandeurs (Ginette Castonguay et Gervais Couture) disposent de la formation requise pour ce projet et que le projet sera exploité sous la raison sociale Casse-croute mobile G.C. selon le permis émis par le MAPAQ ;

ATTENDU les mesures particulières qui seront exigées en matière de protection contre le Covid-19 ;

ATTENDU que par équité avec les autres commerces du village, il y a lieu de tarifier l'utilisation du service de collecte de matières résiduelles ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une demande ponctuelle et que celle-ci ne doit pas être interprétée comme ouvrant la voie à un renouvellement automatique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité ou majorité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal autorise madame Ginette Castonguay et monsieur Gervais Couture faisant affaire sous la raison sociale Casse-croute mobile G.C. à opérer cet été seulement et en face du 141 rue Principale à Saint-André aux conditions suivantes :

- L'implantation du casse-croûte devra être conforme en tout point au projet déposé le 1^{er} juin 2020;
- L'opération pourra se faire du 19 juin 2020 au 30 août 2020 de 11 h à 19 h tous les jours de la semaine;
- L'offre de produits au comptoir devra être conforme au projet déposé le 1^{er} juin 2020 et ne devra pas faire une concurrence aux produits offerts par le Depduvillage sauf en ce qui a trait aux boissons gazeuses;
- Disposition des matières résiduelles : les demandeurs pourront utiliser les bacs roulants de la résidence du 141 principale (vidanges, recyclage et matières putrescibles) sauf pour les huiles qui devront être disposées à l'écocentre;
- Les normes contre le Covid-19 émises par l'INSP devront être respectées;
- Des frais pour la disposition des matières résiduelles devront être facturés selon le règlement #225 actuellement en vigueur pour l'année 2020 pour les commerces.

18 Motion de remerciement aux municipalités de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de Sainte-Hélène-de-Kamouraska

2020.06.18.133

RÉSOLUTION

ATTENDU que le réseau d'eau potable de la municipalité a été approvisionné par ces deux municipalités entre le 25 mai et le 2 juin 2020 ;

ATTENDU que la réhabilitation du puits d'eau potable de Saint-André n'aurait pas été possible sans un approvisionnement de ces 2 municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal remercie les deux municipalités voisines pour le soutien apporté à la municipalité de Saint-André durant ces travaux.

19 Facture à payer

2020.06.19.134

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers des conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Air Liquide :	226,89\$
C.G. Thériault inc.	63,23\$
Fonds de l'information foncière (3 contrats à 5\$) :	15,00\$
Équipements V. Ouellet (réparation fouet) :	118,34\$
Garage N. Thiboutot (service de Loader réservoir) :	68,99
Garage N. Thiboutot (Balai mécanique)	6 024,69\$
Grossiste M.R. Boucher : (puits) :	272,35
Kalitec	5 955,71\$
Laboratoire B.S.L.(23 mai eau potable) :	269,04
Laboratoire B.S.L. (24 mai eaux usées) :	144,87
Musée Québécois (location d'espace pour les archives) :	147,17\$
Lise Ouellet (Vie active de février)	81,60\$
Services Sanitaires A. Deschênes inc.(collecte pour mai) :	2 287,36
Service informatique Tommy Drapeau (internet loisirs) :	34,49

Pour un total de : **15 719,74\$**

20. Questions diverses

Une information de M. Guy Lapointe pour le repas de la Fabrique qui sera fait comme prévu à la Fête nationale mais devra être pris sur le terrain de l'église pour être consommé à la maison.

21. Correspondance

Nouveau programme sur le patrimoine

22. Période de questions

La séance étant à huis clos, aucune question ne peut être posée.

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

23. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josianne Sirois que la séance soit levée à 20h40.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire